

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION N° 2024-09-135-DR/CP

Nomenclature : 1.1.10

OBJET : LANCEMENT DU MARCHÉ DE LOCATION LONGUE DURÉE DE VÉHICULES SANS CHAUFFEUR

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : /

Fait à Tarnos,
le 27 septembre 2024

Pour extrait certifié
conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de La publication sur
le site Internet de la Mairie le :*

30/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt-six septembre, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, Mme MOUNIER, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. LESPAGE, Mme NOGARO, M. GARANS, Mme DUPRE, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, M. CENDRES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

M. DOMET	procuration	à M. SAUBIETTE
Mme DUFAU	procuration	à M. MABILLET
M. GONZALES	procuration	à M. PERRET
Mme BAULON	procuration	à Mme DUPRE
Mme LE GALL	procuration	à Mme LALANNE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme MOUNIER

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de pouvoirs	5
Nombre de votants	33

Le marché relatif à la location longue durée de véhicules sans chauffeur prenant fin le 31 décembre 2024, il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation.

Ce marché de fournitures est un marché public passé selon la procédure d'appel d'offres, prenant la forme d'un accord-cadre à bons de commande. Le marché sera conclu pour 4 années fermes, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028.

Le marché comprend la location de véhicules thermiques et électriques, de tourisme, de type utilitaires, ludospaces, minibus pour l'ensemble des services de la Ville de Tarnos.



Contrairement aux consultations précédentes, il n'a pas été mis en place de groupement de commande pour passer ce marché.

Sur l'ensemble des prestations citées ci-dessus, le montant du marché est estimé à 500 000 euros T.T.C. sur 4 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21-1

Vu le Code la Commande publique et notamment les articles L. 2124-2, R2151-2, R2161-1 et suivants et R2124-3- 6°

Considérant que le montant prévisionnel de fourniture de l'ensemble des véhicules de location sur la durée totale du marché est estimé à 500 000 euros T.T.C. sur 4 ans

Considérant que ce montant est supérieur au seuil des procédures formalisées en marché de fournitures et services ;

DÉLIBÈRE

AUTORISE M. le Maire à engager la procédure de passation de marché public et à recourir à la procédure formalisée de l'appel d'offres ouvert dans le cadre du marché de fourniture de véhicules de location pour l'ensemble des services de la Ville,

AUTORISE M. le Maire à signer les marchés et les pièces correspondantes.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr